

Conduire un projet artistique et d'action culturelle - musique et spectacle vivant

RS5872 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	323n
Formacode(s)	13096, 45012, 15091
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/02/2022
Date d'échéance	25/02/2023

Certificateur(s)

LA CITE DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS · SIRET : 39171897000026

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans un contexte en évolution constante, le métier de musicien nécessite différents savoirs et compétences, au-delà de ce qui relève purement de l'artistique. Conception et mise en œuvre de concerts et spectacles, production, médiation et action culturelle, etc., autant de facettes qui font aujourd'hui partie du quotidien de l'artiste comme de celui des professionnels qui accompagnent les projets artistiques.

Cette certification s'adresse ainsi aux artistes-interprètes, artistes-auteurs, managers, enseignants de musique, entrepreneurs de spectacle, médiateurs de la musique et musiciens en voie de professionnalisation.

Elle valide les compétences complémentaires nécessaires à la conception d'un projet artistique et d'action culturelle réaliste et réalisable, en l'inscrivant dans un environnement et des enjeux culturels contemporains.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Définir les objectifs, enjeux, ressources et obstacles d'un projet artistique et culturel.

Identifier des ressources et trouver les informations utiles.

Structurer et organiser son projet sur le plan social et réglementaire.

Analyser et négocier des contrats dans le domaine du spectacle vivant.

Analyser les logiques de financement des politiques publiques pour le spectacle vivant.

Élaborer une stratégie de recherche de partenaires et de soutiens financiers.

Elaborer un budget prévisionnel de production.

Concevoir des interventions de médiation et d'action culturelle.

Mettre en œuvre des outils et des techniques d'animation.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir suivi les 4 modules de la formation "Initier un projet artistique et d'action culturelle, musique et spectacle vivant" et en avoir validé les évaluations formatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de deux personnes :

- un expert qualifié en gestion et développement de projets culturels, extérieur à la Philharmonie de Paris. Ce membre est désigné comme président du jury et compte pour 2 voix dans la décision de certification ;
- un représentant du département Education & Ressources de la Philharmonie de Paris, organisme certificateur et compte pour 1 voix dans la décision de certification.

Soit une majorité de voix (+ de 66%) externe et indépendante de l'organisme certificateur.

Base légale

Date de décision	25/02/2022
Durée de l'enregistrement	1 an
Date d'échéance de l'enregistrement	25/02/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	3	—	—	—
2019	5	—	—	—
2018	5	—	—	—
2017	3	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS3861

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6246

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5872/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	5
Taux d'achèvement	63 %
Période	02/2023 – 05/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	8
Montant total engagé	15 120 €
Coût moyen par dossier	1 890 €
Durée moyenne	63 h
Période	09/2022 – 01/2023
France compétences	94 %

France Travail	3 %
----------------	-----

Reste à charge titulaire	3 %
--------------------------	-----

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.